

Leçon 5.

L'engagement citoyen en France

Point Vocabulaire.

Syndicat : association regroupant les membres d'une même profession. Son objectif est de représenter et de négocier au sein d'une entreprise ou d'une institution.

Parti politique : organisation qui rassemble des citoyens unis par les mêmes idées politiques, dans le but d'exercer le pouvoir.

Sécurité civile : c'est à la fois l'organisation des opérations de secours au quotidien et en situation de crise, la gestion des risques pour mieux protéger les populations, et un travail de sensibilisation visant à renforcer leur résilience.

Introduction

Être citoyen français, c'est contribuer au fonctionnement d'une République fondée sur les valeurs de **liberté, égalité, fraternité et laïcité**. Comment les citoyens, adultes comme jeunes, peuvent-ils s'engager pour faire vivre la démocratie et contribuer à l'intérêt général en France ?

	Type d'engagement	Valeur ou principe correspondant
L'engagement des adultes.	le vote, à partir de 18 ans, article 3 de la Constitution de 1958 : « la souveraineté nationale appartient au peuple » Adhésion à un parti politique. Candidature à une élection. Engagement dans un syndicat (exemples : CFTD, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC) Engagement dans une association (loi de 1901 sur la liberté d'association). Exemples : Croix Rouge, Restos du Coeur, SP.P.A.) Engagement dans la défense et la sécurité civile : réservistes de l'armée ou de la gendarmerie, sapeurs-pompiers volontaires, membres de la protection civile	

L'engagement des jeunes.	parcours de citoyenneté, créé par la loi du 28 octobre 1997: recensement, Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et enseignements d'éducation morale et civique à l'école. Actions au sein de leur établissement (délégés de classe, éco-délégés, conseils de la vie collégienne et lycéenne) mais aussi au sein des conseils municipaux de jeunes, du groupe miroir jeunes du conseil départemental de Haute-Garonne ou encore du conseil régional des jeunes d'Occitanie participation à la vie associative et solidaire : actions de protection de l'environnement, collectes pour la Banque alimentaire... participation au service civique possible pour les jeunes de 16 ans à 30 ans (loi du 10 mars 2010) ou aux cadets de la défense. Participation à des manifestations. Utilisation des réseaux sociaux pour défendre différentes causes.	
---------------------------------	---	--

Conclusion

L'engagement citoyen, qu'il soit celui des adultes ou des jeunes, est au coeur de la démocratie française. Encadré par la loi et nourri par des valeurs républicaines, il prend des formes diverses : voter, aider, défendre, participer, débattre. En s'engageant, chacun contribue à renforcer le lien social, à défendre les valeurs de la République.